

auriez la même attitude si le gouvernement décidait de privatiser Poste Canada?

Le sénateur Grimard: Honorable sénateur, c'est une très belle question que vous me posez. J'identifie Poste Canada à Air Canada. Je crois, qu'à ce moment-là, et le je dis sincèrement, parce que encore là, Poste Canada est une entité nationale tandis que les aéroports ce sont des entités locales. Air Canada, je l'identifie à Poste Canada.

Je crois que s'il y avait privatisation, sénateur Thériault, à ce moment-là, le gouvernement devrait appliquer les mêmes principes qu'il a appliqués dans le cas d'Air Canada, soit d'appliquer intégralement la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur Corbin: Sénateur Grimard, j'ai suivi votre argumentation d'assez près depuis le début de cette initiative au Sénat, mais je n'ai jamais compris votre logique en ce qui concerne la distinction entre «entité nationale», d'une part, et «entreprise locale», d'autre part.

Il s'avère que le domaine des...

Son Honneur le Président: Est-ce que vous posez une question, sénateur Corbin?

Le sénateur Corbin: Oui, monsieur le Président.

Son Honneur le Président: C'est une question. Autrement, votre intervention aurait l'effet de clore le débat, à moins que ce soit une question.

Le sénateur Corbin: J'ai le droit de clore le débat?

Son Honneur le Président: Automatiquement, d'après nos règlements, si vous intervenez maintenant cela aurait l'effet de clore le débat.

Le sénateur Corbin: Je me levais pour poser une question au sénateur Grimard. Ce que vous me dites, c'est que je pourrai, par une autre intervention, clore le débat s'il n'y a pas d'autres sénateurs qui veulent parler. Est-ce cela?

Sénateur Grimard, l'administration des aéroports, sur le plan local, ce n'est pas comme la culture des patates où le fermier décide quand faire ses labours, ses semences, arroser de l'insecticide et tout ce que vous voulez.

L'aéroport de Vancouver, de Montréal, de Moncton, de Saint-Léonard au Nouveau-Brunswick font partie d'un réseau national. À l'intérieur de ce réseau national, il s'effectue des compétences, des transferts. Sous le régime actuel, sous le contrôle du gouvernement fédéral, comment donc pouvez-vous prétendre que le bilinguisme n'a rien à faire là-dedans. Êtes-vous en train de me dire qu'au moment de la session de la gérance de l'aéroport d'Edmonton ou de Moncton, ou d'un autre, que si un employé francophone de Montréal est envoyé à Edmonton ou à Moncton, il devra forcément parler l'anglais même si sa langue de travail à Montréal c'est le français? Il me semble que votre logique conduit à ce genre de résultat.

Le sénateur John Lynch-Staunton, leader adjoint: Posez votre question, sénateur.

Le sénateur Corbin: Sénateur Lynch-Staunton, je l'ai posé ma question. Sénateur, je suis parmi les plus raisonnables des sénateurs. Quand j'ai quelque chose à dire, je le dit et je m'assieds. Je n'ai jamais abusé du temps de personne. Laissez-moi finir mon argumentation pour que le sénateur Grimard puisse répondre.

[Le sénateur Thériault.]

Vous semblez oublier que tout le réseau des transports au Canada c'est une toile d'araignée, que tout se tient. Il y a un maître d'œuvre, c'est le gouvernement fédéral.

La toile, au niveau du régime des langues officielles, va s'écrouler si vous enlevez la juridiction du gouvernement fédéral au niveau des langues. C'est aussi simple que cela.

La lettre ministérielle dont il a été question ici, c'est une mesure strictement arbitraire qui vaut pour le temps que le titulaire qui a signé cette lettre-là demeure en poste. Au lendemain de sa démission, la lettre n'a plus de valeur. Si c'était madame Martin qui devenait ministre des Transports, croyez-vous qu'elle souscrirait aux engagements du ministre Loiselle? Aux engagements contenus dans cette lettre-là? Elle qui nous a dit en comité qu'elle ne voulait rien savoir du côté des langues officielles.

Il y a une foule de questions à laquelle on n'a pas répondu, sénateur Grimard. Nous, les parlants français qui vivons dans d'autres provinces que le Québec, sommes extrêmement inquiets par ce qui est en train d'arriver.

Je vous prierais, en ami, on a eu des gros mots par le passé et ce n'était pas par méchanceté mais en ami, voulez-vous répondre à mes préoccupations aujourd'hui?

Le sénateur Grimard: Honorable sénateur Corbin, d'abord en ce qui concerne la ministre, madame Martin, j'étais au comité lorsqu'elle a parlé. Elle n'a pas dit: je me fous de la question des langues officielles. Elle a dit: ce n'est pas, pour le moment, mon problème, il y a des gens dans mon ministère qui seront en mesure d'expliquer la situation.

Je pense qu'il y a eu des personnes, en fait, non seulement dans son ministère mais des personnes qui ont été interrogées par le comité dont plus particulièrement M. Auger de Montréal. Vous étiez là sénateur Corbin, vous savez que M. Auger représentait non seulement les aéroports de Montréal-Mirabel mais qu'il s'est dit le porte-parole officiel des trois autres organisations aéroportuaires.

C'est Monsieur Auger qui nous a expliqué qu'il était entièrement satisfait de vivre avec le projet de loi. Là où l'on est un peu en conflit d'intérêt, c'est lorsque vous ne semblez pas comprendre la différence entre une entité nationale comme Air Canada et une entité locale comme les aéroports.

Lorsqu'on s'en va dans un comptoir d'Air Canada, que ce soit à Rouyn-Noranda, à Moncton, à Montréal, à Vancouver ou ailleurs, on a affaire avec Air Canada du commencement jusqu'à la fin. Mais lorsqu'on se présente à l'aéroport de Moncton, de Rouyn-Noranda, de de Montréal ou d'ailleurs, on a affaire à des autorités locales.

Que ce soit Air Canada à Rouyn-Noranda, à Moncton ou à Montréal, c'est régi de la même façon. Alors que les aéroports, dont je viens de vous donner les noms, ne sont pas régis de la même façon, et c'est pourquoi j'utilise le mot entité locale. Dans mon esprit à moi, peut-être que je me trompe, mais je crois qu'il y a une très grande différence entre l'application des langues officielles chez Air Canada et l'application des langues officielles dans des dizaines d'aéroports avec des entités différentes et des administrations différentes dans tous les coins du pays. C'est cela que je veux vous expliquer. Je n'ai pas d'autres choses à dire en réponse à votre question.